

# REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

## MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT



### SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'EAU



## ADDITIF AU DAOI N°34/2026/CME/SNDE

Suite à l'avis publié sur le site Beta conseil le 22 Septembre 2026 et sur le journal officiel Horizon N°9391 du 23 Septembre 2026, relatif au l'appel d'Offres Ouvert International N°34/CME-SNDE/2026, portant sur « l'acquisition de moyens logistiques pour la Direction des Moyens Généraux (DMG), répartis en trois (3) lots distincts :

|         |                                                                                                                            |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LOT 1 : | Camion-citerne 6x4 (30 tonnes) pour le transport de gas-oil<br>Camion-citerne 6x4 (20 tonnes) pour le transport de gas-oil |
| LOT 2 : | Camion grue 6x6 avec une grue d'au moins 16 tonnes<br>Porte-chars 6x6 avec une grue de 16 tonnes                           |
| LOT 3 : | Pelle à chenilles<br>Chargeur tractopelle                                                                                  |

1. la SNDE fait un additif qui a pour objet de préciser le délai de livraison et le montant de la soumission. Ainsi nous changeons comme suit :

### AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL N°34/CME/SNDE/2026

| VERSION INITIALE                                                                        | VERSION CORRIGEE                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 – Montant initial de la soumission : d'un (1) million MRU par lot                     | 1- Montant corrigée : d'un (1) million MRU par lot                                       |
| 2-Délais de livraison : quatre (04) mois à compter de la date de notification de Marché | 2- Délais de livraison : quatre (04) mois à compter de la date de notification de Marché |

Les autres dispositions de l'Avis du Dossier d'Appel d'offres demeurent inchangées.

En cas de contradiction entre les termes du présent avis et ceux de l'avis et du dossier d'appel d'offres, ce sont les termes du présent avis qui prévalent.

27 LA DIRECTRICE GENERALE-ADJOINTE  
FATMA MICHEL

  
22/10/2026

